



**Lidil**

Revue de linguistique et de didactique des langues

**61 | 2020**

**Le mépris en discours**

---

## Introduction. — Le mépris en discours

**Geneviève Bernard Barbeau et Claudine Moïse**

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/lidil/7264>

DOI : 10.4000/lidil.7264

ISSN : 1960-6052

**Éditeur**

UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

**Édition imprimée**

ISBN : 978-2-37747-195-9

ISSN : 1146-6480

**Référence électronique**

Geneviève Bernard Barbeau et Claudine Moïse, « Introduction. — Le mépris en discours », *Lidil* [En ligne], 61 | 2020, mis en ligne le 02 mai 2020, consulté le 29 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lidil/7264> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lidil.7264>

---

Ce document a été généré automatiquement le 29 février 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Introduction. — Le mépris en discours

Geneviève Bernard Barbeau et Claudine Moïse

---

- 1 *Mépriser* signifie n'accorder aucune valeur ou encore une valeur dérisoire à un être ou à une chose. La même étymologie produit le mot *méprise*, au sens d'une erreur, qui est une autre forme de mauvaise estimation ou de mauvaise évaluation d'une situation. Ressentir et exprimer du mépris pour ce qui serait bassesse et abjection est un sentiment qui participe au processus de construction de notre système de valeurs :

L'on a besoin d'éprouver librement mépris ou adoration, et cela non seulement pour parvenir à une évaluation réaliste de la réalité extérieure, mais aussi pour pouvoir procéder à une identification sélective — en assimilant les qualités désirables que l'on aperçoit chez les autres et en barrant la route aux traits de personnalité indésirables ou en s'en débarrassant. (Searles, 2008, p. 521)

- 2 Le mépris — et réciproquement l'aptitude à se percevoir comme méprisable en certaines circonstances — renvoie donc à la sphère des valeurs et des identifications à des modèles que nous nous efforçons d'atteindre. Le mépris peut aussi être un mécanisme de défense qui nous permet de nous protéger d'éventuelles frustrations. À l'inverse, le mépris prend une tonalité destructive dès lors qu'il devient le moyen de se valoriser par défaut, mécanisme par lequel rabaisser autrui ou ses valeurs et idéaux devient le moyen de se sentir supérieur. Le mépris est d'autant plus destructeur qu'il réactive chez le méprisé des blessures plus ou moins conscientes qui vont accuser chez lui le sentiment d'être méprisable, et ce particulièrement si le contempteur est un être estimé.

## 1. Le mépris, entre dédain, dégoût et haine : perspective linguistique

- 3 Peu d'études linguistiques ont été consacrées spécifiquement au mépris. Celles qui l'abordent — de près ou de loin — s'inscrivent principalement dans une approche à l'interface de la lexicologie, de la sémantique et de la syntaxe visant à rendre compte du

lexique des émotions ou des sentiments<sup>1</sup> (Goossens, 2005 ; Haßler, 2005), de leurs valeurs évaluatives (Novakova & Sorba, 2018) ou encore de leur fonctionnement argumentatif (Sorba & Novakova, 2018). Un champ notionnel se développe alors et, sans que le mépris ne soit nécessairement au cœur de ces études, il fait néanmoins l'objet de rapprochements, notamment avec le dédain, le dégoût et la haine.

- 4 À ce sujet, Goossens (2005) note que « parmi les N\_sent [noms de sentiments], seuls dégoût, haine et mépris se combinent avec des collocatifs exprimant la dimension de volition : prendre en haine, nourrir, vouer de la haine, prendre en dégoût, tenir en mépris... » (p. 6). Koselak (2005) s'est quant à lui intéressé à la proximité entre dédain et mépris, rappelant que l'un et l'autre sont souvent employés côte à côte : *un dédain méprisant, un mépris dédaigneux*. Or, l'objet du mépris, contrairement à celui du dédain, serait « contesté de façon plus radicale et abstraite, au sens où le jugement de valeur ne laisse aucun doute sur la négativité de ce qui est méprisé » (Koselak, 2005, p. 7). Le mépris peut alors être défini, selon l'auteur, comme un sentiment intense et négatif, qui donnerait un « pouvoir immense » au locuteur vis-à-vis de l'interlocuteur, ce pouvoir l'autorisant à procéder à une « discrimination éthique » sur autrui.
- 5 Ces différents sentiments peuvent être rapprochés sur la base de critères lexicologiques, sémantiques et syntaxiques, et cette proximité est d'ailleurs présente dans nombre d'articles du présent numéro de *Lidil*, où l'articulation entre mépris et haine, tout particulièrement, est manifeste.

## 2. Entre rapport de pouvoir et émotion : perspective sociolinguistique

- 6 La sociolinguistique a abordé la question du mépris, sans la thématiser explicitement, dans le cadre des contacts des langues et de la diglossie. La diglossie a mis en avant les rapports hiérarchisés entre langue(s) dominante(s) et langue(s) dominée(s), et les conflits qui en découlent, voire la guerre selon *La guerre des langues* (Calvet, 1987). La diglossie considère les langues d'une même variété ou non (selon l'évolution du concept, de Ferguson à Fishman jusqu'aux sociolinguistes catalans) soumises à des contraintes d'usage, entre espace public et espace privé, entretenues dans le cadre institutionnel des politiques linguistiques en œuvre.
- 7 Les ouvrages de sociolinguistique mentionnent par exemple que les créoles ou les pidgins « *have often been treated with disdain, even contempt* » (Wardhaugh, 1986, p. 58) – le lien entre dédain et mépris est d'ailleurs ici explicite –, et ce par les linguistiques même : « *Hymes has pointed out that before the 1930s pidgins and creoles were largely ignored by linguists, who regarded them as “marginal languages at best”.* » (Wardhaugh, 1986, p. 58) De la même façon, Calvet (2006) rappelle que
- longtemps méprisés, considérés comme des formes inférieures, et à ce titre n'ayant pas accès aux fonctions officielles (enseignement, administration), les créoles sont aujourd'hui parfois promus au rang de langue officielle (aux Seychelles) et utilisés à titre expérimental dans l'enseignement (aux Antilles françaises et en Haïti) (p. 48).
- 8 Plus loin, il évoque le « mépris social » (2006, p. 79) que l'on peut manifester à l'égard de parlers jugés sans prestige, comme des parlers ruraux ; on peut aujourd'hui faire les mêmes remarques à propos des parlers dits de banlieue (Candea, 2016). Un tel mépris pour les langues rend compte avant tout d'un mépris de classe et, donc, d'une

déconsidération pour les personnes qui parlent ces langues ou variétés. Si la diglossie a constitué un grand champ d'études en sociolinguistique à partir des années 1970, les rapports de domination, dans lesquels peut s'actualiser le mépris, sont aujourd'hui repensés dans un cadre contemporain des rapports sociaux (Bernard Barbeau & Moïse, 2019) et selon différentes notions comme la glottophobie, la discrimination ou le mépris social.

- 9 La notion de glottophobie, telle que définie par P. Blanchet (2013, 2016), repose sur l'exclusion et le rejet de la différence. Au même titre que les autres formes de phobie (Lorenzi & Moïse, 2020), la glottophobie est caractérisée par

le mépris, la haine, l'agression et donc globalement le rejet de personnes, effectivement ou prétendument fondés sur le fait de considérer incorrectes, inférieures, mauvaises certaines formes linguistiques (perçues comme des langues, des dialectes ou des usages de langues) usitées par ces personnes, en général en focalisant sur les formes linguistiques et sans toujours avoir pleinement conscience de l'ampleur des effets produits sur les personnes (Blanchet, 2013, p. 29-30).

- 10 Cette approche s'inscrit clairement dans les rapports de domination portés par des discours hégémoniques, c'est-à-dire des discours situés et idéologisés et donc perçus comme relevant de l'ordre social, « allant de soi » même par celles et ceux qui les subissent (Bourdieu, 1989). Le mépris manifesté à l'égard de locutrices et de locuteurs aux parlers « différents » est sans doute occulté parce que considéré comme ne portant pas sur les personnes, mais plutôt sur les langues (or, les langues n'existent pas sans pratiques langagières donc sans locuteurs) et parce que l'idéologie autour des langues dominantes (notamment en France), profondément inscrite dans la construction de l'État-nation (Moïse, 2006), circule sous l'effet d'une violence symbolique :

La violence symbolique est cette forme particulière de contrainte qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité active — ce qui ne veut pas dire consciente et volontaire — de ceux qui la subissent et qui ne sont déterminés que dans la mesure où ils se privent de la possibilité d'une liberté fondée sur la prise de conscience. (Bourdieu, 1989, p. 12)

- 11 La notion de discrimination est aussi particulièrement mobilisée aujourd'hui en sociolinguistique en lien avec les notions de minorisation et d'inégalités sociales. En décembre 2019, une journée d'études était proposée à l'université de Lorraine autour de *Ce que discriminer veut dire : genre, droit et questions sociales*. Auparavant, lors d'un colloque à l'université de Moncton en 2017, il s'agissait de réfléchir sur *la minorisation linguistique et les inégalités sociales*. P. Hambye (2019) est alors revenu sur les notions de minorisation en regard de celle de discrimination :

Un groupe social est minorisé lorsque les individus qui en font partie ne sont pas reconnus (par l'État et/ou la société) comme des égaux sous prétexte qu'ils ne forment qu'une minorité et qu'ils ne jouiraient pas du même statut (officiel ou symbolique) et, dès lors, des mêmes droits que les membres du groupe majoritaire. Ce sont ces deux caractéristiques — non reconnaissance de l'égalité et justification par le statut de minorité — qui distinguent la situation de minorisation d'autres formes d'inégalités subies par les groupes sociaux (minoritaires ou non). (p. 17)

- 12 En ce sens, les minorités ne participeraient pas de la même façon au corps social puisque ne bénéficiant pas des mêmes droits — par exemple, user de sa langue maternelle pour les groupes linguistiques minoritaires, ce qui permet à un État aussi démocratique soit-il de décider des limites d'un groupe qui fera nation (qui en fait partie ou pas et à quelles conditions) (Barth, 1969). Ainsi « penser la minorisation comme une forme de discrimination, c'est l'envisager comme un traitement différencié

entre les individus, effectué pour favoriser certains au détriment d'autres, sur la base d'un *critère de distinction considéré comme illégitime* » (Hambye, 2019, p. 19). Ce traitement met à mal la valeur d'égalité entre les individus. En ce sens, les discriminations sont jugées comme telles parce qu'elles sont le produit de « processus de sélection ou d'évaluation injustes » et qu'elles produisent donc des inégalités sociales. Elles concernent avant tout les identités (ethniques, sexuées, sociales, etc.), mais ne portent pas sur les différences liées aux « mérites, talents, efforts individuels » :

Il y a donc, dans le monde social, des propriétés individuelles qui *peuvent* servir de jugement de sélection, et d'autres pas. Et dans cette division, les pratiques linguistiques peuvent aisément être situées d'un côté ou de l'autre, selon, par exemple, qu'on les envisage comme des héritages ou des compétences. (Hambye, 2019, p. 23)

- 13 Cette réflexion est particulièrement intéressante du point de vue de la minorisation linguistique et des mépris possibles. Mais un autre élément concerne particulièrement la sociolinguistique. Pour l'auteur, et comme le théorise la sociolinguistique critique dans laquelle il s'inscrit, tout processus de minorisation ne peut se défaire des rapports de pouvoir, des conditions de production sociales et donc des questions de redistribution économique pour plus de justice sociale. Or « penser les inégalités en général et la minorisation en particulier à travers le prisme de la discrimination, c'est contribuer en outre à éluder le conflit social qui structure, par définition, nos sociétés et à imposer une vision consensuelle du politique » (Hambye, 2019, p. 24).
- 14 On peut alors faire le lien avec la controverse menée entre A. Honneth et N. Fraser. Selon la philosophie sociale, au-delà de la seule dimension individuelle, les dérives de la société capitaliste et l'injustice sociale se verraient tolérées, voire justifiées, en raison d'un certain contrôle social dans le cadre d'une idéologie du profit. Les souffrances engendrées constituent ce que A. Honneth (2006) appelle les *pathologies sociales*, qui naissent d'un manque de reconnaissance sociale et d'un sentiment de mépris généralisé, celle d'une *société du mépris*. Le mépris devient moteur de discours « contre », servant à assurer la domination d'une personne ou d'un groupe sur autrui, mépris dont il est possible d'observer les mécanismes de production. Or, pour A. Honneth le lien social ne peut résider que dans le cadre d'un processus de reconnaissance qui permettrait à l'individu de combler ses besoins selon un principe d'équité et de justice et, donc, au-delà des formes de discrimination. Il « a doté le concept de reconnaissance d'une dimension *émotionnelle* » (Lazzeri, 2011, p. 262) notamment avec le marqueur de socialisation premier, celui de l'amour. Les autres principes de reconnaissance sont ceux du droit et de l'estime sociale.
- 15 Face à cette approche, la principale critique de N. Fraser (2003, 2005) est de considérer une dimension trop psychologisante (Ferrarese, 2015) des rapports sociaux et de la justice sociale qui occulterait les rapports de pouvoir liés à la production économique et à des politiques de redistribution. Au-delà de la construction de soi dans une visée d'individuation, et pour dépasser les visions identitaires des minorités qui se feraient concurrence, « la thèse principale défendue par N. Fraser est qu'une théorie de la justice ne doit pas choisir entre le paradigme de la reconnaissance ou celui de la distribution, mais considérer qu'il y a là deux aspects essentiels, irréductibles, de la justice sociale » (Pourtois, 2009, p. 164). Elle appuie donc aujourd'hui sa réflexion sur le triptyque redistribution, reconnaissance, représentation politique (Fraser, 2005). Ainsi, les revendications identitaires qui conduiraient aux conditions d'une « vie bonne », pour reprendre l'expression de l'École de Francfort, ne peuvent se défaire des conflits

socioéconomiques qui entravent la justice sociale. Cette double conception du mépris social, entre reconnaissance et enjeux économiques, est intéressante à considérer dans une perspective sociolinguistique.

- 16 Mais si les luttes pour les reconnaissances identitaires n'empêchent pas les questions de justice socioéconomique, il semble aussi important de revisiter les rapports sociolinguistiques dans une perspective émotionnelle (Bernard Barbeau & Moïse, 2019) et intersubjective (Moïse, 2019). Ainsi, et pour revenir à la notion de mépris, il s'agirait de voir comment les mépris de classe ou de communautés, notamment linguistiques, induisent des émotions qui traversent les rapports de diglossie (Bernard Barbeau & Moïse, 2019) sur un plan individuel, comme la honte ou la colère, mais aussi qui s'inscrivent dans des rapports de domination dont les formes de résistance peuvent produire plus de reconnaissance, voire de justice économique et sociale.

### 3. Interaction et analyse de discours

- 17 Dans une perspective discursive et interactionnelle, les deux dernières décennies ont donné lieu à un foisonnement de travaux sur la violence verbale (Moïse, Auger, Fracchiolla & Schultz-Romain, 2008), sur le discours de confrontation (Vincent, Laforest & Turbide, 2008) et sur le discours polémique (Amossy, 2014 ; Hayward & Garand, 1998). Parmi les actes de qualification péjorative (Laforest & Vincent, 2004) constitutifs de la violence verbale (Moïse, Meunier & Romain, 2015) et qui se caractérisent par la disqualification et la condamnation d'autrui (Laforest & Moïse, 2013), les actes directs et explicites, tels la provocation (Arrivé, 2008), l'insulte (Lagorgette, 2003 ; Rosier, 2006), la menace (Laforest, Fortin & Bernard Barbeau, 2017), le reproche (Laforest, 2002), la médisance (Mougin, 2006) et le dénigrement (Vincent & Turbide, 2004 ; Bernard Barbeau, 2015), ont été assez bien décrits. En revanche, parmi les actes indirects, le mépris n'a pas encore fait l'objet de beaucoup d'études.

### 4. Présentation des articles

- 18 Ainsi, face aux peu d'études menées spécifiquement sur la notion de mépris en sciences du langage, nous avons souhaité y consacrer ce numéro de *Lidil*. L'objectif des contributions est alors de cerner le mépris en regard de différents actes de langage – directs et indirects – s'inscrivant dans le large spectre des discours « contre » et de faire émerger ce qui en fait sa spécificité, son articulation en discours et ses effets sur autrui.
- 19 Même si elles et ils ont relevé le caractère intersubjectif du mépris, construit, interprété et vécu dans les interactions et les discours, les autrices et auteurs des articles de ce numéro ont circonscrit la définition de cette notion avant de voir comment elle s'actualise dans le cadre de leurs analyses. D'un point de vue lexicologique, Polina Ukhova aborde la notion en fonction de la charge sémantique des lexies en voyant en quoi elles rendent compte « d'un jugement sur autrui permettant de s'élever au-dessus ; autrement dit, il s'agit à la fois de la dévaluation de l'autre et de la valorisation de soi lors de la production de l'énoncé ». Le mépris est appréhendé d'un point de vue sociolinguistique par Aude Bretegnier qui le considère, entre « échos et alerte », dans sa force de dévalorisation et « d'auto-/hétéro-évaluation » individuelles et

sociales. En ce sens, comme le développent Elatiana Razafimandimbimanana et Fabrice Wacalie, le mépris, par des « remarques insidieuses », rend compte de « subordination d'expériences sociales ». Du point de vue de l'analyse interactionnelle, Fabienne Baider ajoute le fait que le mépris est à considérer comme « un sentiment intense et négatif, qui donnerait “un pouvoir immense” au locuteur vis-à-vis de l'interlocuteur ». Le mépris naitrait alors d'un « apparent irrespect des normes de la part du méprisé (que ces normes soient liées à la classe, la culture, l'éthique ou la morale, la religion) ou d'un manque de compétence de sa part », attitude ressentie qui serait « sanctionnée par un manque de considération, décrit comme inhérent au mépris ». Mais, comme le précisent aussi Christina Romain, Véronique Rey et Nolwenn Lorenzi Bailly, le mépris peut inversement être considéré comme un « mécanisme de défense qui permet de se protéger d'éventuelles frustrations ; il exprime alors un « manque à soi ». Les autrices et auteurs montrent pour la plupart aussi combien le mépris est à analyser en fonction d'autres actes de langage. Hadjira Medane signifie qu'il peut être lié à l'insulte, à la moquerie ou même à la haine, alors que Fateh Chemerik le place au centre du sarcasme et de la dérision.

- 20 Dans une approche sémantique, Polina Ukhova s'intéresse aux termes *cassos*, *beauf*, *bolos*, *crevard*, *kéké* et *kikoo* qui, sous forme de sociotype et d'ontotype, peuvent être perçus comme méprisants. À partir d'un corpus oral et écrit et d'un questionnaire rempli par des étudiantes et étudiants de 18 à 23 ans, elle montre que ces termes peuvent, selon le contexte d'interprétation, mobiliser leur portée idéologique et socioculturelle pour construire l'acte de mépris, dans un effet de valorisation de soi / dévalorisation de l'autre et selon des normes admises par les locuteurs.
- 21 D'un point de vue sociolinguistique, Aude Bretegnier revisite ses données constituées d'entretiens biographiques-épilinguistiques, menés à la Réunion puis en France métropolitaine, à l'aune du mépris, perçu en lien avec les pratiques langagières, les langues et les identités. Tout en montrant combien les idéologies linguistiques sont constitutives d'un mépris social pour des locuteurs plurilingues « dont les répertoires mettent en contact des langues socialement dotées de statuts inégaux », elle met au centre de sa réflexion le sens et les enjeux que donnent les locuteurs à leur parcours langagier malmené. Dans le même sens, et cette fois dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie, Elatiana Razafimandimbimanana et Fabrice Wacalie expliquent que le mépris s'actualise socialement à travers des « micro-agressions linguistiques » à l'égard des étudiants kanaks de l'université. Ces violences verbales expriment la dévalorisation « d'un répertoire, d'un accent ou d'un lexique différent et, de façon indissociable, d'une manière d'être différente ». Il s'agit alors d'un refus de reconnaissance et de légitimité de compétences linguistiques, système qui participe d'un mépris social. Pour contrer ces phénomènes, les autrice et auteur de l'article présentent un travail de *street art* mené par un groupe d'étudiantes et d'étudiants et qui a participé à leur processus d'émancipation. Fateh Chemerik revient quant à lui sur la couverture médiatique d'un épisode particulier dans l'histoire du football, le match Égypte-Algérie de 2009. L'auteur s'intéresse à la façon dont la presse francophone algérienne s'est saisie de cet événement et a contribué, entre discours de valorisation et de dénigrement, à construire un *nous* et un *eux* distincts avec pour but la prise de pouvoir sur autrui. Se penchant sur les stratégies discursives des journalistes, et tout particulièrement sur le recours à la langue dite populaire, il montre comment se traduit le mépris à l'origine de cette violence médiatique.

- 22 D'un point de vue interactionnel, les articles montrent la complexité de la construction du mépris qui s'articule avec différents processus discursifs et stratégies argumentatives. À partir de conversations controversées en ligne focalisées sur la loi Buzyn de 2018 qui portait sur onze vaccins obligatoires pour les nourrissons de deux mois, Fabienne Baidier décrypte le fonctionnement du mépris. Elle s'intéresse plus particulièrement aux liens entre le mépris, tonalité sarcastique, sarcasme et stratégies de discrédit. Hadjira Medane s'attache quant à elle à l'analyse discursive du *hashtag* #Non\_aux\_africains\_en\_Algerie et de son équivalent en arabe (#لا\_للافارقة\_في\_الجزائر), en se centrant sur les actes de condamnation, entre le faire et l'être et sur les marques énonciatives axiologisées et dépréciatives qui participent du mépris, que ce soit de manière directe ou indirecte sous forme d'humour ou d'ironie par exemple. Elle montre aussi comment se négocient le mépris par d'autres actes menaçants qui participent de la riposte mais aussi de la violence verbale en miroir. Enfin, le texte de Christina Romain, Véronique Rey et Nolwenn Lorenzi Bailly rend compte, à partir d'un corpus d'interactions en salle de classe et d'entretiens avec le corps enseignant, du mépris tel qu'il est vécu et ressenti par des élèves de l'école élémentaire et du collège et dont elles et ils jugent faire l'objet de la part de leurs enseignantes et enseignants. Les autrices montrent que la perception de ce mépris revêt deux formes, défensive ou offensive, selon le tort dont sont incriminés les élèves, le type de montée en tension verbale véhiculée par les enseignantes et enseignants et leur sentiment à l'endroit de la situation conflictuelle.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- AMOSSY, Ruth. (2014). *Apologie de la polémique*. Paris : Presses universitaires de France.
- ARRIVÉ, Michel. (2008). Provoquer, provocation, provo(cateur) : modeste essai d'analyse lexicale. Dans R. Delamotte-Legrand & C. Caitucoli (dir.), *Morales langagières. Autour de propositions de recherche de Bernard Gardin* (p. 155-168). Rouen : Publications des universités de Rouen et du Havre.
- BARTH, Fredrik. (1969). *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Difference*. Boston : Little, Brown and Company.
- BERNARD BARBEAU, Geneviève. (2015). L'affaire *Maclean's* entre critique légitime, *bashing* et violence détournée : le rôle du ressentiment dans l'interprétation d'un discours controversé. *Semen*, 40, 111-118.
- BERNARD BARBEAU, Geneviève & MOÏSE, Claudine. (2019). Transformation des dynamiques minoritaires, paradigmes sociolinguistiques et émotions. *Minorités linguistiques et société*, 12, 31-50.
- BLANCHET, Philippe. (2013). Repères terminologiques et conceptuels pour identifier les discriminations linguistiques. *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, 4, 29-39.
- BLANCHET, Philippe. (2016). *Discriminations : combattre la glottophobie*. Paris : Textuel.
- BOURDIEU, Pierre. (1989). *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*. Paris : Minuit.



- CALVET, Louis-Jean. (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris : Hachette.
- CALVET, Louis-Jean. (2006). *La sociolinguistique*. Paris : Presses universitaires de France.
- CANDEA, Maria. (2016). L'accent dit « de banlieue », une mode ? Étude auprès de lycéens en ZEP inscrits dans une dynamique de réussite scolaire. Dans G. Siouffi (dir.), *Modes langagières dans l'histoire* (p. 323-338). Paris : Honoré Champion.
- FERRARESE, Estelle. (2015). Nancy Fraser ou la théorie du « prendre-part ». *La vie des idées*. Disponible en ligne sur <<https://lavedesidees.fr/Nancy-Fraser-ou-la-theorie-du-prendre-part.html>> (consulté le 3 mars 2020).
- FRASER, Nancy. (2003). Distorted Beyond All Recognition: A Rejoinder to Axel Honneth. Dans N. Fraser & A. Honneth (dir.), *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange* (p. 7-109). Londres : Verso.
- FRASER, Nancy. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. Paris : La Découverte.
- GOOSSENS, Vannina. (2005). Les noms de sentiments. Esquisse de typologie sémantique fondée sur les collocations verbales. *Lidil*, 32, 103-121. Disponible en ligne sur <<https://journals.openedition.org/lidil/102>> (consulté le 3 mars 2020).
- HAMBYE, Philippe. (2019). La minorisation linguistique, entre discrimination et domination symbolique. Différences et enjeux de deux lectures des inégalités. *Minorités linguistiques et société*, 12, 15-30.
- HABSLER, Gerda. (2005). Synonymie et incompatibilité des noms d'émotions. *Lidil*, 32. Disponible en ligne sur <<https://journals.openedition.org/lidil/94>> (consulté le 3 mars 2020).
- HAYWARD, Annette & GARAND, Dominique (dir.). (1998). *États du polémique*. Québec : Éditions Nota bene.
- HONNETH, Axel. (2006). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Paris : La Découverte.
- KOSELAK, Arkadiusz. (2005). Mépris/dédain, deux mots pour un même sentiment ? *Lidil*, 32, 21-34. Disponible en ligne sur <<https://journals.openedition.org/lidil/87>> (consulté le 3 mars 2020).
- LAFORST, Marty. (2002). Scenes of Family Life: Complaining in Everyday Conversation. *Journal of Pragmatics*, 34(10-11), 1595-1620.
- LAFORST, Marty, FORTIN, Francis & BERNARD BARBEAU, Geneviève. (2017). Comprendre l'évaluation du tweet haineux par un spécialiste de la surveillance des réseaux sociaux. Dans I.-A. Mateiu (dir.), *La violence verbale : description, processus, effets discursifs et psycho-sociaux* (p. 225-246). Cluj-Napoca : Presa Universitara Clujeana.
- LAFORST, Marty & MOÏSE, Claudine. (2013). Entre reproche et insulte, comment définir les actes de condamnation ? Dans B. Fracchiolla, C. Moïse, C. Romain & N. Auger (dir.), *Violences verbales. Analyses, enjeux et perspectives* (p. 85-101). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- LAFORST, Marty & VINCENT, Diane. (2004). La qualification péjorative dans tous ses états. *Langue française*, 144, 59-81.
- LAGORGETTE, Dominique. (2003). Termes d'adresse, insultes et notion de détachement en diachronie. *Cahiers de praxématique*, 40, 43-69.
- LAZZERI, Christian. (2011). Réification et reconnaissance. Discussion avec Axel Honneth. *Revue du MAUSS*, 38, 259-285.

- LORENZI, Nolwenn & MOÏSE, Claudine (dir.). (2020). *La haine en discours*. Bordeaux : Le Bord de l'eau.
- MOÏSE, Claudine. (2006). *Protecting French: The View from France*. Dans A. Duchêne & M. Heller (dir.), *Discourse of Endangerment: Interest and Ideologies in the Defense of Languages* (p. 216-241). Londres-New York : Continuum International Publishing Group.
- MOÏSE, Claudine. (2019). Pour (re)venir à une sociolinguistique du sujet et de la subjectivité. Dans K. Djordjevic Léonard & R.-M. Volle, *Appropriation des langues et subjectivité. Mélanges offerts à Jean-Marie Prieur* (p. 59-67). Paris : Éditions Connaissances et savoirs.
- MOÏSE, Claudine, AUGER, Nathalie, FRACCHIOLLA, Béatrice & SCHULTZ-ROMAIN, Christina (dir.). (2008). *La violence verbale*. Paris : L'Harmattan.
- MOÏSE, Claudine, MEUNIER, Emmanuel & ROMAIN, Christina. (2015). *La violence verbale dans l'espace de travail. Analyses et solutions*. Paris : Bréal.
- MOUGIN, Sylvie (dir.). (2006). *La médisance*. Reims : Presses universitaires de Reims.
- NOVAKOVA, Iva & SORBA, Julie. (2018). La construction du sens autour des lexies d'affect : propositions d'un modèle fonctionnel. *Langages*, 210, 55-70.
- POURTOIS, Hervé. (2009). La reconnaissance : une question de justice ? *Politique et Sociétés*, 28(3), 161-190.
- ROSIER, Laurence. (2006). *Petit traité de l'insulte*. Lovreval : Éditions Labor.
- SEARLES, Harolds. (2008). *L'effort pour rendre l'autre fou* (B. Bost, trad.). Paris : Gallimard. (Ouvrage original publié en 1965 sous le titre *Collected Papers on Schizophrenia and Related Subjects*. New York, NY : International University Press.)
- SORBA, Julie & NOVAKOVA, Iva. (2018). Les stratégies argumentatives autour des émotions : le cas de jubilation et de dédain. Dans T. Herman, J. Jacquin & S. Oswald (dir.), *Les mots de l'argumentation* (p. 139-157). Francfort : Peter Lang.
- VINCENT, Diane, LAFOREST, Marty & TURBIDE, Olivier. (2008). Pour un modèle d'analyse fonctionnel du discours d'opposition : le cas de la *trash radio*. Dans C. Moïse, N. Auger, B. Fracchiolla & C. Schultz-Romain (dir.), *La violence verbale* (p. 81-108). Paris : L'Harmattan.
- VINCENT, Diane & TURBIDE, Olivier. (2004). La radio de confrontation : un divertissement coûteux. Dans D. Vincent & O. Turbide (dir.), *Fréquences limites : la radio de confrontation au Québec* (p. 177-207). Québec : Nota bene.
- WARDHAUGH, Ronald. (1986). *An Introduction to Sociolinguistics*. Chichester : Blackwell.

## NOTES

1. Pour une discussion sur la distinction entre émotion et sentiment, voir Gossens (2005).

## AUTEURS

**GENEVIÈVE BERNARD BARBEAU**

Université du Québec à Trois-Rivières

**CLAUDINE MOÏSE**

Université Grenoble Alpes